

	Kamouraska	L'Islet
1967-1968	9	18
1968-1969	9	12
1969-1970	4	8
1970-1971	4	3

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔTS DE DOCUMENTS

LA FONCTION PUBLIQUE—LES ALLOCATIONS D'ÉLOIGNEMENT

Question n° 2041—**M. Orlikow:**

1. Dans quelles localités le gouvernement verse-t-il des allocations supplémentaires aux fonctionnaires parce qu'ils habitent dans des régions isolées?
2. Comment classifie-t-on ces allocations?
3. Quelle somme attribue-t-on à chaque localité à chacun des échelons de la classification?

(Le document est déposé.)

LES CIVILS TUÉS OU BLESSÉS SUR LES TERRAINS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Question n° 2066—**M. Noble:**

1. Depuis 1945, combien de civils ont été tués et combien de civils ont été blessés pour avoir traversé des terrains du ministère de la Défense nationale?
2. Y avait-il des pancartes sur les terrains et/ou les terrains étaient-ils clôturés pour protéger les civils contre les obus chargés ou dangereux?
3. Des accidents sont-ils survenus au polygone de tir de Meaford et, dans l'affirmative, quelles en ont été les conséquences?
4. Des 17,800 acres du polygone de tir de Meaford, combien d'acres constituent des zones des cibles où l'on trouve du matériel dangereux?
5. Combien coûterait approximativement, par acre, le dégagement des secteurs dangereux?
6. Combien coûterait approximativement, par acre, le dégagement des zones de cibles?
7. Le ministère de la Défense nationale possède-t-il un personnel compétent pour dégager les zones de cibles du polygone de tir?
8. Les civils pourraient-ils participer à ces travaux et, dans la négative, quelle serait la durée de la période de formation nécessaire?
9. Combien d'acres du polygone de tir de Meaford sont actuellement sûres et accessibles?
10. Pendant combien de temps les obus chargés seraient-ils dangereux si l'on ne prenait pas de mesures pour s'en débarrasser?
11. Quelle est la superficie du lac situé sur les terrains du polygone de tir?
12. Sur combien de milles, le rivage de la baie Georgienne est-il situé dans les limites du polygone de tir?
13. A combien évalue-t-on les bâtiments situés sur les terrains du polygone de tir et sont-ils en bon état?
14. A combien évalue-t-on les canalisations d'eau et sont-elles en bon état?
15. Sur combien de milles la route traversant le polygone de tir est-elle praticable en jeep ou en voiture?
16. Environ combien d'acres sont boisées?

(Le document est déposé.)

LES STATIONS DE TÉLÉVISION DU CANADA

Question n° 2108—**M. Robinson:**

Combien y a-t-il de stations de télévision au Canada et où est située chacune d'entre elles?

(Le document est déposé.)

LES STATIONS DE RADIODIFFUSION DU CANADA

Question n° 2114—**M. Robinson:**

Combien y a-t-il de stations de radiodiffusion au Canada et où est située chacune d'entre elles?

(Le document est déposé.)

• (2.40 p.m.)

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES ALLÉGATIONS DE DÉTOURNEMENT DE FONDS

[Traduction]

M. John Burton (Regina-Est): Monsieur l'Orateur, je désire, avec l'appui de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), proposer l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article n° 26 du Règlement, en vue de débattre une question de première importance et dont l'examen ne saurait attendre. Il s'agit des allégations récemment faites dans une étude de la Fédération des travailleurs du Québec, selon lesquelles les millions de dollars de fonds publics dépensés par le ministère de l'Expansion économique régionale n'ont pas été affectés aux régions économiques désignées et n'ont pas produit une augmentation nette d'emplois, en outre, le ministère n'a pas fait connaître au public l'effet véritable sur le marché du travail des subventions d'encouragement à l'industrie de tout le Canada.

M. l'Orateur: Le député de Regina-Est a avisé la présidence en bonne et due forme de son intention de proposer l'ajournement de la Chambre afin de débattre le sujet qu'il a proposé à la Chambre.

A titre de remarques préliminaires, puis-je mentionner à l'honorable député qu'à mon avis les dispositions de l'article 26 du Règlement n'ont jamais été destinées à servir de véhicule pour exposer les déclarations et les allégations faites en dehors de la Chambre par des organismes ou des personnes qui ne répondent aucunement de leurs actes à cette Chambre.

A mon avis, la déclaration du député accuse le ministère de l'Expansion économique régionale de gestion et de rendement inefficaces à l'égard de certains programmes qu'il a mis sur pied. Sans intervenir sur le contenu de l'allégation qu'on attribue à la Fédération des travailleurs du Québec, je dirai que la Chambre a non seulement établi des procédures budgétaires, mais aussi des comités permanents afin d'examiner la marche des programmes mis en place par un bon nombre de ministères fédéraux.

A mon avis, ce serait une grave erreur que d'invoquer l'article 26 du Règlement dans le but de passer outre aux procédures bien établies de la Chambre.